

Loi électorale du Canada

Il me semble que nous devrions nous attaquer à ce problème de la réforme électorale en gardant à l'esprit un principe d'une importance suprême. Nous ne cherchons pas à nous rendre la vie plus facile, nous tâchons de faire en sorte que le système renforce le droit de l'électeur d'élire le candidat de son choix. Nous ne devrions pas trouver qu'il est gênant d'avoir ces autres concurrents en lice contre nous; nous devrions considérer la chose du point de vue de l'électeur qui devrait disposer du plus vaste choix possible de candidats parmi lesquels élire celui qu'il veut voir gouverner son pays.

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir à propos du projet de loi C-583, qui vise à faire passer de \$200 à \$2,000 le montant de la caution que doit verser un candidat en vue de se présenter à des élections. Il est important de souligner, à prime abord, qu'en vertu de la loi électorale du Canada, les candidats aux élections fédérales doivent non seulement déposer une caution de \$200, mais aussi présenter un bulletin de mise en candidature qui porte la signature de 25 électeurs de leur circonscription.

Pour en venir à ce qui paraît être le nœud du problème pour le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), je me demande si ce point est aussi important qu'il le prétend. Je sais qu'aux dernières élections, il y avait sept candidats dans sa circonscription. Parmi eux se trouvaient quelques indépendants, ce qui peut soulever des difficultés. Mais, soit dit sans méchanceté, je me demande s'il devrait rouspéter aussi fort, vu sa majorité d'à peine 403 voix aux élections de 1980, quand l'un des candidats secondaires, pour ainsi dire, a obtenu 405 voix. Je me demande donc s'il a raison de se plaindre aussi vigoureusement.

Mais, pour être sérieux, diverses questions sont ici en jeu, dont certaines, selon moi, sont axées sur toute la question de la démocratie. Qu'est-ce que cela implique réellement si nous ne donnons pas à quiconque veut se porter candidat, peu importe le parti politique, la possibilité de le faire?

● (1610)

Toutes les régions du Canada ne sont pas aussi prospères, pourrais-je dire, que la circonscription de Mississauga ou peut-être certaines des circonscriptions du centre du Canada où \$2,000 ne représente pas une fortune. Dans les circonscriptions rurales, dans l'Ouest et le Nord, \$2,000, c'est beaucoup, en fait. Un problème pourrait alors se poser pour un candidat éventuel, car les entreprises privées n'aident que certains partis.

Une voix: Adressez-vous aux syndicats.

M. Lewycky: Un député vient de lancer: «Adressez-vous aux syndicats». Il suffit de jeter un coup d'œil sur certains des rapports présentés au directeur général des élections après la trente-deuxième élection générale pour se rendre compte que les syndicats ou d'autres organismes n'ont pas donné un cent dans bien des circonscriptions. Voyons un peu les résultats de la trente-deuxième élection.

Dans certains cas, comme celui du député qui a présenté le bill, il est intéressant de noter que 46 entreprises privées ont

fourni \$14,683 pour financer sa campagne électorale, tandis que 13 entreprises ont offert \$2,750 aux libéraux et que le Nouveau parti démocratique n'a reçu absolument rien.

Dans la circonscription de Dauphin, que je représente, j'ai remarqué que le parti progressiste conservateur avait reçu du secteur privé la somme de \$3,930, ce qui est manifestement moins que les \$14,000 fournis dans la circonscription du député.

Je soulève ce point pour la gouverne des députés qui n'auront peut-être pas l'occasion de lire le rapport très volumineux du directeur général des élections. Cela en vaut la peine, car le député veut sans doute éviter toute discrimination entre différentes parties du Canada. J'ai pu me rendre compte du problème dans certains centres urbains du Canada, et, comme l'affirmait un de mes auteurs préférés, un ancien président des États-Unis, Abraham Lincoln, la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Aussi, je ne crois pas que nous puissions empêcher quiconque de se porter candidat, que ce soit un Inuit, un autochtone ou un pauvre, qui a peine à joindre les deux bouts, pour la simple raison qu'il n'a pas les moyens de verser le dépôt de \$2,000.

Il faut bien nous demander ce que nous entendons vraiment par démocratie. Essayons-nous de décourager les candidats, alors que ce n'est pas réellement nécessaire? Ce sont là des questions que nous devons nous poser. Certains nous demanderont peut-être si nous avons des solutions à proposer ou des suggestions à faire pour ne pas décourager les candidats éventuels. Le seul oasis d'un gouvernement vraiment démocratique se trouve au Manitoba. La province a réglé le problème, et les députés n'ont qu'à consulter la loi électorale du Manitoba pour constater qu'un dépôt n'y est plus exigé. C'est tout à fait normal.

J'aurais même donné mon appui au député de Mississauga-Sud s'il avait préconisé l'abolition du dépôt, permettant ainsi à n'importe qui de se porter candidat dans une société démocratique. Le Manitoba n'exige qu'une seule chose, soit que les bulletins de présentation du candidat soient signés par au moins 100 votants admissibles de la circonscription. Voilà comment nous avons réglé le problème au Manitoba. Tout candidat sérieux est libre de se présenter. Si cette suggestion était acceptée, je suis certain que les problèmes confrontant Mississauga et d'autres circonscriptions où il pourrait y avoir jusqu'à sept candidats seraient éliminés.

J'en reviens à toute la question des obstacles financiers auxquels semblent se heurter les candidats dont les moyens sont limités. Il importe d'insister là-dessus, car il existe au Canada un déphasage régional. Sur la question des moyens financiers des différents candidats, l'électeur qui vit dans une circonscription où la gamme des revenus va d'un extrême à l'autre se fera une idée bien différente de celle de l'électeur qui vit dans une autre circonscription. Nous ne voulons plus que le Parlement classe les Canadiens en deux catégories soit ceux qui ont les moyens de se présenter comme candidats, et ceux qui ne les ont pas.